



**Séance Plénière, en audio-conférence, du CHS-CT 13
06 octobre 2020
Déclaration Liminaire.**

Madame la présidente,

Vous avez, enfin, daigné convoquer, les acteurs de prévention en séance plénière. Mieux vaut tard que jamais me direz-vous. Je vous fais grâce de ce possible trait d'humour malsain qui ne vous a, sûrement pas, traversé l'esprit, mais, le syndicat Force ouvrière de la fédération des finances, condamne cette manière cavalière de procéder.

Alors que Bercy a tout mis en œuvre pour que les CHSCT ministériels et leurs groupes de travail aient lieu courant septembre, que dans d'autres départements, les CHS-CT locaux ont pu se tenir, sous diverses formes (présentiel + audio ou visioconférence), ici, dans les bouches du Rhône, vous vous êtes distinguée par votre inertie. Cela est plus que regrettable devant la vision chaotique de la gestion de la pandémie, par les autorités sanitaires. Durant cette crise, les CHSCT ont, toujours, démontré leur utilité comme force de proposition essentielle auprès des administrations.

Dois-je vous rappeler, madame la présidente que notre instance, dans le 13, existe encore et jusqu'en 2022 ? Qu'elle exerce, toujours ses prérogatives en santé, sécurité et conditions de vie au travail ? Dois-je vous rappeler que les CT « covid », tenus dans chaque administration, n'ont pas vocation à se substituer à nos réunions spécialisées? N'anticipez pas, madame la présidente, soyez patiente, cette politique d'affaiblissement du dialogue social, par de la loi dite de « transformation de la fonction publique » finira par arriver pour vous combler de satisfaction.

Aujourd'hui, nous pouvons, enfin, réfléchir et faire notre travail devant la situation exceptionnelle de notre département face à la COVID 19. Un département classé en zone d'alerte maximale par le gouvernement. Nos administrations se voient confronté à une gestion difficile devant les nouvelles mesures imposées comme le port du masque dans les locaux professionnels ou la restauration sur le poste d'exécution. Elles doivent faire face aux bouleversements des habitudes ou des méthodes de travail. Notre rôle est de les accompagner, d'atténuer les difficultés liées de ces contraintes, dans un contexte collectif. La mise en place des guides, par le secrétariat général, en collaboration avec le CHSCT-M va dans ce sens. La réponse doit être uniforme. Vous êtes la garante de cette uniformité.

Dans un autre registre mais tout aussi important, FO-Finances rappelle le vieil adage, « gouverner, c'est prévoir ».

A l'attention de toutes les décideurs de nos administrations, nous demandons que les conditions de travail et, surtout, la sécurité soient au cœur des préoccupations lors de grands projets comme la réhabilitation d'un bâtiment.

Force Ouvrière avait suggéré à l'autorité douanière, un éventuel déménagement des personnels de l'hôtel des douanes de l'avenue Schuman avant les très lourds et très longs travaux immobiliers qui allaient avoir lieu dès le début 2020. En effet, un chantier, en site occupé, serait source de problèmes. Les différentes nuisances provoqueraient, inmanquablement, des risques sanitaires et une perte d'efficacité des services. Notre demande étant restée lettre morte, il aura fallu un événement extérieur, non prévu, pour faire bouger les lignes. Cet incendie, heureusement, sans gravité (seulement deux agents intoxiqués mais quelques dégâts structurels importants), a fait réagir la hiérarchie locale. Il était temps au vu des multiples déclenchements intempestifs et jusqu'à présent inutiles, de l'alarme d'évacuation.

Depuis une semaine, des services douaniers, exfiltrés de l'hôtel des douanes sinistré, investissent un bâtiment de la DRFIP, place Sadi-Carnot. Malgré la bonne volonté de chacun, ce déménagement précipité devra s'accompagner d'un suivi CHSCT pour vérifier la bonne installation des agents et que la cohabitation se fasse de façon optimale entre la DRFIP et la douane. Cette situation étant amenée à durer un certain temps, la gestion de ce bâtiment devra se faire en commun, comme un conseil syndical, avec les représentants du personnel et en particulier, ceux du CHS-CT.

Les mauvaises nouvelles ayant tendance à s'accumuler, une annonce faite aux OS de la DRFIP vient de faire l'effet d'une bombe. Sans aucunes concertations, à la méthode Macroniste, leur direction locale s'est rendu au Service des Pensions (CGR), pour leur annoncer la fermeture du Centre des Retraites au 01/01/2022 ou 2023, pour une nouvelle implantation à Limoges, Laval ou Chateaubriand. Les agents pourront bien sûr « suivre leur mission ou rester sur place et changer de métier ».

FO-Finances ne peut souscrire ni au fond ni à la méthode. Pour réaliser une promesse gouvernementale de « dé-métropolisation », les agents sont mis devant le fait accompli. Dire que l'administration collabore à **la mise en oeuvre d'une** véritable politique de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) est une vaste fumisterie !

Madame la présidente, durant toutes ces années, les CHSCT ont démontré leur utilité comme force de propositions essentielle auprès des administrations, pour l'amélioration des conditions de travail, pour le respect des prescriptions légales et réglementaires, l'analyse des risques professionnels, les enquêtes et les visites régulières des services.

FO-Finances exige, une nouvelle fois, la prise en compte de leur travail et un arrêt total des diktats. Ces méthodes néfastes sont sources de colère et la colère peut devenir mauvaise conseillère.

Philippe LANTELME

Votre représentant FO-Finances au CHS-CT des Bouches du Rhône.